

DEPARTEMENT  
D'INDRE-ET-LOIRE

-----  
MAIRIE

9, chemin des dames  
37270 ATHEE-SUR-CHER

① 02 47 50 68 09

courriel :  
accueil@mairieathee.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

26-06-2026

L'an deux mille vingt-six

Le premier juillet à vingt-heures trente minutes

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Adeline BETAÏLOULOUX, Maire.

**Etaient présents :** Marylène COUSSY, Karine PATIN, Olivier LATOUR, Marion FROUIN, Vincent DENIZIOT, Thierry CANTEIRO, JEAN-LOUIS LARUELLE, Pascal GIROLET, Isabelle PAIS, Sandra MARI, Thomas RENAULT, Céline BROUCKE, Emilie PETO, Gwenaëlle CARRE, Nelly GIRAUDON, Gaëlle GODEFROY, Claire PERISSAT, Thomas ESTEVAO formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

**Secrétaire :** Mr Laurent NEVEU

**Pouvoirs :**

Mr Patrick CHATELLIER-HUMEAU ayant donné pouvoir à Mme Adeline BETAÏLOULOUX

Mr Julien HELLIO ayant donné pouvoir à Mme Karine PATIN

Mr Ludovic DALENÇON ayant donné pouvoir à Mr Laurent NEVEU

En exercice 23

Présents 20

Votants 23

### 2026-40 Modification des délibérations 2026-31 et 2026-32 concernant l'achat de parties de terrain des parcelles cadastrées YI 35 et ZD 28

Monsieur Vincent DENIZIOT, adjoint à la voirie, rappelle que, lors de sa réunion du 06 mai dernier, le conseil municipal avait acté l'achat de bandes de terrain des parcelles YI 33 et 35, et ZD 28.

Afin de rectifier certaines données du dossier en cours, il convient de modifier les deux délibérations.

Pour les parcelles appartenant aux Consorts BOUSSINESQ-DIDIER, il a été convenu :

- dans le cadre de travaux d'amélioration du passage de l'eau, venant du sentier de l'espérance, l'achat d'une bande de la parcelle YI 35, secteur de la Croix Marloup, d'une surface estimée à 460 m<sup>2</sup>,

- En vue de sécuriser, pour les enfants, l'accès à l'arrêt de bus, situé à la Mistignière, sur la RD n°32, l'achat d'une bande de la parcelle ZD 28 d'une surface estimée à 130 m<sup>2</sup>,
- un prix d'achat global à hauteur de 2000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acheter les bandes citées ci-dessus des parcelles cadastrées YI 35 et ZD 28 pour un montant global de 2000 €,
- d'autoriser Madame la Maire à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération (bornage,...),
- dit que l'acquisition se fera par acte notarié,
- d'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Laurent NEVEU



La Maire,

Adeline BETAILLOULOUX

Date de transmission à la Préfecture

07 JUL. 2026

Date de publication

07 JUL. 2026